

Andi Gross, ADD, St-Ursanne
lic.ès.sc.pol., CN et CdEurope,
info@andigross.ch
www.andigross.ch

Mardi 20 Novembre 2012

**Présentation et Débat à l'Université de Neuchâtel, Faculté de Droit,
Institut Forum Suisse des Migrations sur**

La Démocratie, le populisme et les Droits de l'homme

Fil rouge et hypothèses principales

1. La Démocratie

- 1.1. La Démocratie est un processus éternel. Elle peut toujours commencer mais jamais s'achever. Il n'y a jamais une Démocratie parfaite.
- 1.2. La Démocratie contient quatre promesses essentielles:
 - a. Tous ceux qui sont touchés par une décision politique doivent être partie prenante du processus de la décision.
 - b. La vie n'est pas un destin, chacune et chacun est libre. C'est à dire chaque citoyenne et chaque citoyen ont le même droit et le pouvoir à agir ensemble sur leur conditions de vie commune.
 - c. La Démocratie forme toutes les institutions, procédures, règles et droits nécessaires afin que les conflits, qui sont les enfants naturels de la liberté, puissent être résolus sans violence.
 - d. Les chances de vies sont distribuées d'une manière équitable dans la société afin que chacun a assez pour vivre dignement.
- 1.3. Au même moment où le concept de la démocratie est devenu universellement accepté comme clé d'un ordre public raisonnable et dans l'intérêt de la majorité des citoyennes et citoyens, la forme actuelle de la démocratie est dans une crise et ne peut réaliser ses promesses. La notion même de la Démocratie est en danger d'être banalisée. Certains observent déjà un «Dégout globale de la Démocratie» (Stephen Holmes, *Blätter für deutsche und Internationale Politik*, Nov 2012, annoncé sur la couverture sous le titre «Du rêve au trauma»).
- 1.4. L'ensemble des institutions de la démocratie n'est pas non plus capable de réaliser les potentiels de nos sociétés.

- 1.5. Les démocraties sont aujourd'hui trop limitées au niveau national et trop représentatif. Il nous faut
- a. les constituer aussi transnationalement au-delà de l'Etat national dont l'autonomie est en train de s'éroder, et
 - b. les approfondir et les enrichir au-delà de la représentation par des éléments de la Démocratie directe.

Cette dernière réforme peut être la condition mais n'est pas la garantie que la première puisse se réaliser.

2. La Démocratie, la Démocratie Directe et la Suisse

2.1. Grâce aux autres révolutionnaires en Europe, la Suisse a pu constituer en 1848 la première démocratie représentative masculine en Europe, basée sur une constitution fédéraliste et acceptée par une majorité des citoyens.

2.2. La Suisse a ainsi eu le "privilège" de vivre déjà entre 1848 et 1868 les déficits d'une démocratie essentiellement représentative. Ces déficits ont motivé un large mouvement populaire «démocratique», essentiellement dans les cantons BL, ZH et TG, à se servir de l'initiative populaire et demander une révision totale de la constitution (cantonale) et ainsi transformer cette Démocratie indirecte dans une Démocratie Directe. Cette transformation a suscité aussi sur le niveau fédéral, en 1874, l'introduction du Référendum facultatif législatif et en 1891 de l'Initiative constitutionnelle populaire.

2.3. 30 ans plus tard, dans les Etats de l'ouest des Etats-Unis, à cause de développements économiques et d'expériences politiques similaires, les mêmes classes populaires ont avec les mêmes utopies politiques concrètes conquis les mêmes droits populaires.

2.4. Aucun autre Etat en Europe n'a réalisé en 1850 autant de valeurs, d'idées et de concepts de la Révolution Françaises que l'a fait la Suisse. Mais souvent avec une autre connotation. Ainsi la notion de la Démocratie en Suisse était plus une notion comprise «comme appartenant à un collectif» et moins un droit individuel et universel; la Démocratie semble être pour trop de Suisses plus un privilège des Suisses et moins un droit humain, expression de la dignité de chacun et de chacune.

2.5. Quoique la Démocratie Directe (DD) est devenue aujourd'hui l'élément le plus apprécié par la plus grande partie des citoyennes et citoyens Suisse et le plus spécifique du système politique Suisse, il nous manque encore aujourd'hui une notion commune, acceptée par la grande majorité d'entre nous de ce qu'est vraiment la Démocratie Directe. C'est une façon dangereuse de négliger ce qui devrait nous être cher («Semi-directe», «plébiscitaire», «une élection comme cumulation de la DD»).

2.6. Pour moi l'âme de la DD est la délibération, son lieu principal l'espace publique ; la délibération politique est l'oxygène qui la fait fonctionner, la

réflexion et le débat ses instruments privilégiés. Dans ce sens la DD a besoin d'une infrastructure et un cadre légal pour réaliser ses atouts. Cette infrastructure et ce cadre sont actuellement gravement déficitaire en Suisse. Ces déficits sont en train de devenir la source de la colonisation de la DD par l'argent et les grandes groupes de pressions.

3. Le Populisme

- 3.1. Je partage le constat de Pierre Rosanvallon que le populisme est «la figure contemporaine des pathologies de la démocratie». Substantiellement il forme «la matrice commune à toute l'Europe (culture du rejet, politique des frontières, stigmatisation de l'immigration et une politique antisystème)». *Nouvel Obs. 17.05.2012.*
- 3.2. Rhétoriquement le populisme est une forme de discours démagogique, qui préfère plaire plutôt que d'expliquer, confirmer plus que convaincre, servir les préjugés que de d'explorer radicalement les problèmes sociaux et qui prétend toujours connaître les intérêts et les besoins de la majorité des citoyennes et des citoyens sans laisser ceux là s'exprimer authentiquement.
- 3.3. Le populisme, comme le nationalisme, augmente avec l'affaiblissement de la démocratie et la perte de pouvoir du politique et leurs incapacités à répondre à la question sociale.
- 3.4. Une vraie DD est un autre élément de réponse au populisme, cassant certaines de ses prétentions.
- 3.5. Plus l'infrastructure de la DD est développée (formation politique de toutes les classes sociales, accessibilité à l'espace public pour tout le monde, capacité d'exprimer et d'organisation de toutes et de tous), moins le populisme peut s'imposer.

4. Les Droits de l'Homme

- 4.1. Les Droits de l'Homme dans leur compréhension actuelle en Europe sont le fruit de l'apprentissage collectif de l'Europe pendant et après les catastrophes terribles dans la première partie du 20^e siècle.
- 4.2. Plus jamais l'Etat ne devrait être capable de violer la dignité des citoyennes et citoyens.
- 4.3. La Suisse, sans avoir vécu la catastrophe de manière aussi intense, n'a pas fait le même apprentissage collectif. De plus l'Etat Suisse est depuis 1848 un Etat maîtrisé par une majorité populaire qui n'a jamais craint l'Etat.

- 4.4. Ainsi l'interface entre la vieille DD et les relativement jeunes Droits humains n'est pas encore équilibrée dans la constitution Suisse. Dès que les partis «populistes» ont commencer à instrumentaliser la DD pour le «rejet de l'autre», cette faiblesse a eu des conséquences dramatiques: La DD en Suisse n'est pas protégée du danger de devenir «une dictature de la majorité» (Tocqueville), illustrant à sa manière la «confusion de l'idée de démocratie avec le pouvoir tout-puissant de la majorité», que Rosanvallon a observé en France (opcit).
- 4.5. Cette faiblesse n'est pas un élément naturel de la DD, mais une faiblesse de la réalisation de la DD en Suisse. En Californie la DD est organisé d'une manière que la Cour Constitutionnelle peut annuler après la votation populaire les éléments d'une loi ou d'une révision constitutionnelle qui sont vus comme étant anti-constitutionnelles; dans les Bundesländer allemands chaque initiative populaire doit être examinée sur sa constitutionnalité par la Cour Constitutionnelle avant qu'elle puisse être votée par les citoyennes et citoyens.
- 4.6. Dans une DD le progrès doit être compris comme un apprentissage collectif. Dans l'histoire, les droits populaires ont souvent servis comme instrument à déclencher, stimuler ou accélérer ces apprentissages collectifs quand le parlement ou le gouvernement ont trainés.
- 4.7. Aujourd'hui, vu le manque de rénovation de l'infrastructure de la DD et le danger de colonisation par le grand argent, nous sommes confrontés avec les exigences d'équilibrer la Démocratie Directe avec les Droits Humains et de transnationaliser la Démocratie.
La DD dans son fonctionnement actuel ne semble plus capable d'initier ces apprentissages collectifs. C'est un grave danger pour la Démocratie Directe comme pour la Suisse et la liberté de ces citoyennes et citoyens.